



Dans les entreprises, les services publics, dans les lycées, à l'Université et dans la rue, préparons la grève interprofessionnelle

JEUDI 28 AVRIL

Pour le retrait de la "loi Travail" et gagner un code du travail qui protège, conforte et offre de nouveaux droits aux salariés.

Après la réforme de l'orthographe, la réforme du code du travail



Chaque jour, la mobilisation se renforce pour défendre le code du travail et les garanties collectives, à travers les pétitions, les rassemblements, les délégations, les manifestations, les débrayages, les occupations des espaces publics...

⇒ 70% de la population est opposé au projet de loi.

⇒ 1,2 million de jeunes et de salariés ont manifesté pour le retrait du projet de loi Travail durant la journée de grève du 31 mars.

Messieurs Valls et Hollande, minoritaires, s'obstinent

Le 1^{er} Ministre reçoit les organisations de la jeunesse pour parler de toute autre chose, faire des promesses non financées et maintenir la précarité. Les étudiants, travailleurs en formation, ne sont pas dupes des manœuvres du gouvernement et continuent à demander le retrait du projet de loi.

Face à la puissance de la mobilisation, le gouvernement utilise la seule carte qui lui reste, celle de la provocation policière que nous condamnons fermement. Nous n'accepterons aucune remise en cause du droit à manifester et à se rassembler sur la voie publique et les lieux publics.

Que faire en cas d'interpellation ?

Télécharger les consignes données par le Syndicat des avocats de France

http://www.lesaf.org/blog-defense-penale.html?fb_744340_anch=2964293

Le projet de "loi travail" est inchangé dans ses principes.

Il s'agit d'ici 2018 de réécrire complètement le code du travail autour des principes dits Badinter et de renvoyer les règles d'applications à la négociation avec les patrons.



Ce projet veut installer « l'entreprise » comme le lieu prioritaire de définition de la durée du travail, du montant des salaires et des rémunérations.

L'employeur pourrait imposer ses règles contre les protections du Code du travail. Toutes professions, du privé comme du public, seront concernées.

Un accord d'entreprise pourrait annuler toute mesure de la Convention collective qui déplairait à l'employeur.

L'ensemble des conventions collectives (commerce, ports et docks, chimie, métallurgie, construction, transport, action sociale...) serait cassé.

La "loi travail" serait dévastatrice pour les fonctionnaires et les salariés sous statut des entreprises publiques. Cette loi ouvrirait la porte à l'individualisation contre les garanties inscrites dans les statuts nationaux.



C'est d'ailleurs au même moment que les ministres multiplient les déclarations contre « l'emploi à vie », et que le patronat du transport demande la fin du règlement spécifique qui protège les cheminots (RH0077).

**Pas de retour au 19^{ème} siècle
Valls et Hollande doivent retirer le projet de loi !
Pas touche aux Conventions Collectives et aux Statuts.
Gagnons un code du travail
avec de nouveaux droits pour les salariés.**

Les organisations CGT – FO - FSU – SOLIDAIRES invitent les salariés et les jeunes, à se réunir avec leurs organisations syndicales sur les lieux de travail, pour débattre des suites à donner pour obtenir satisfaction y compris par la grève pour obtenir satisfaction des revendications

Nous appelons les salariés du privé & du public, les privés d'emplois et précaires, les jeunes, les retraités à se rassembler dans la grève et à manifester JEUDI 28 AVRIL 2016

TOUS EN GREVE – TOUS AUX MANIFESTATIONS

CHALON	Manif en cours de construction avec les syndicats
MÂCON	14 h Esplanade Lamartine
MONTCEAU	15 h Devant la Mairie
LE CREUSOT	15 h A l'ALTO
AUTUN	Bus proposé pour les manifs du Creusot ou Chalon
LOUHANS	Bus proposé pour la manif Chalon